

VOTRE GUIDE EXPOSANT 2026

SOMMAIRE

1.INFORMATIONS GENERALES

| VOS INTERLOCUTEURS PRIVILEGIES EN AMONT DU SALON VOS INTERLOCUTEURS SUR SALONS : L'ACCEUIL EXPOSANT HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC HORAIRES D'OUVERTURE AUX EXPOSANTS SE RENDRE AU CFIC | P2 P2 P2 P2 P3 |
|---|----------------------------|
| 2.INFORMATIONS MONTAGE ET DÉMONTAGE | |
| DATES ET HORAIRES DES MONTAGE ET DEMONTAGE | P3 |
| 3.REGLEMENT DE DECORATION | |
| HAUTEUR DE CONSTRUCTION - RETRAIT EN MITOYENNETE ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE REGLEMENT DE DECORATION POSTES D'INCENDIE RIA (ROBINET D'INCENDIE ARME) | P4 P5 P5 P5 |
| 4.PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| ELECTRICITE BESOIN D'UNE INSTALLATION SPECIFIQUE TYPE COURBE D OU 300 MA | P6 P6 |
| 5.SECURITE | P7 |
| 6.REGLES DIVERSES | |
| ANIMATIONS SONORES PROSPECTUS ET FLYERS BALLON PUBLICITAIRE | P7 P7 P7 |
| 7.NETTOYAGE | P7 |
| 8.PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS/LIVRAISONS | |
| NOS PRESTATAIRES EXTERNES MANUTENTIONNAIRE PLAN D'ACCES LIVRAISON | P8 P8 P9 |
| | |



1.INFORMATIONS GENERALES

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILEGIES EN AMONT DU SALON

GL Events Exhibitions Industrie

114 rue de Calonges 47 440 Casseneuil

Tel: +33(0) 5.53.36.78.78

Service Production:

Amandine Delamarre – amandine.delamarre@gl-events.com

Service Communication:

Laure MENDES – laure.mendes@gl-events.com

Service Commercial:

Virginie DESCAYRAC – virginie.descayrac@gl-events.com Kathleen BOUM – kathleen.boum@gl-events.com

VOS INTERLOCUTEURS SUR SALON: L'ACCEUIL EXPOSANT

PENDANT LE MONTAGE EXPOSANT

Lundi 08 juin: 8H00 à 19H30

EN PERIODE D'OUVERTURE DU SALON

Mardi 09 juin : 9H00 à 18H00 Mercredi 10 juin : 9H00 à 17H00

Nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions et besoins techniques, mais également pour toutes commandes supplémentaires.

NB: Toute commande doit être accompagnée d'un règlement sur place.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi 09 juin : 9H00 à 18H00 Mercredi 10 juin : 9H00 à 17H00

HORAIRES D'OUVERTURE AUX EXPOSANTS PENDANT LES JOURS DE SALON

Mardi 09 juin: 8H00 à 18H00

Afterwork exposant le mardi soir: 18H00

Mercredi 10 juin: 8H00 à 17H00

PARC DES EXPOSITIONS MARSEILLE CHANOT

Hall Palais de l'Europe

BP 2 - 13266 Marseille CEDEX 08



Gare Saint-Charles TGV

Aéroport Marseille-Provence à 20 minutes

VOITURE

Arrivée des autoroutes : Nord A7, Est A50, Littoral

PAR LE TUNNEL PRADO-CARENAGE

Voie express souterraine nord-sud

2.INFORMATIONS MONTAGE ET DÉMONTAGE

DATES ET HORAIRES PENDANT LES PERIODES DE MONTAGE/DEMONTAGE

MONTAGE EXPOSANTS

Lundi 08 juin: 8H - 19H30 / Dernière entrée: 19H00

DEMONTAGE EXPOSANTS

Mercredi 10 juin

17H: Fermeture du salon et début démontage exposant.

Livraison caisses sur stand par transpalette.

18H30: Ouverture des portails du Parc des expositions sur autorisation du chargé de sécurité Incendie pour accès véhicules légers en priorité, puis pour les semi-remorques dans un second temps.

19H30 : Accès poids lourds dans l'enceinte du Parc des Expositions, accès Chariot élévateur dans les halls. Vos réserves doivent impérativement être vidées.

Jeudi 11 juin

12H00: Fin du démontage pour les exposants.



3.REGLEMENT DE DECORATION - INFORMATIONS TECHNIQUES

HAUTEUR DE CONSTRUCTION ET RETRAIT EN MITOYENNETE

GÉNÉRALITÉS

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, éclairage, ne doit dépasser des limites du stand.

Les stands à étage ne sont pas autorisés.

Les éléments installés en bord d'allées (avec un maximum de 6 mètres linéaire sans passage) ne devront en aucun cas dépasser 2.5 m de haut et occulter plus de 50% de la longueur de chaque façade. Cela concerne : cloisons, enseignes, structures de décors ou véhicules et matériels volumineux.

Est considéré comme fermeture tout élément de décor plein au même titre que les cloisons vitrées (transparentes, verre dépoli...) et fenêtres. A contrario, les ouvertures s'entendent comme des unités de passage physique. Les murets seront acceptés à condition de ne pas dépasser une hauteur de 1m.

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

Les produits exposés ne sont pas limités en hauteur (sauf par la hauteurdu bâtiment) dans la mesure où toute enseigne ou signalétique fixée sur ce matériel répond au règlement de décoration.

Si vous souhaitez présenter une machine en fonctionnement, vous devez impérativement compléter le formulaire « machine ou appareil en fonctionnement » sur la plateforme technique pour autorisation.

Tout dommage causé par l'exposant restera à sa charge. À ce titre, l'exposant devra souscrire une assurance dommage.

STAND MITOYEN

La hauteur maximale des cloisons de séparation entre deux stands doit être de 2,50 m à partir du sol.

Toute construction d'une hauteur comprise entre 2.5 m et 6 m doit respecter un retrait de 1 m par rapport au stand mitoyen.

Toute signalétique/pont scénique sur la face recto d'une hauteur comprise entre 2.5m et 5m doit respecter un retrait de 1 m par rapport au stand mitoyen et un retrait de 2m si la signalétique est recto/verso, aucun retrait ne sera demandé par rapport aux allées.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour les stands ayant un plancher technique d'une hauteur supérieure à 2,50 cm, il est nécessaire de réaliser un accès pour les personnes à mobilité réduite. Pour les stands ayant un plancher entre 2 cm et 4 cm, il est nécessaire de s'équiper d'un chanfrein. Pour ceux d'une hauteur supérieure à 4 cm, il faudra s'équiper avec une rampe. Cet accès devra être d'une largeur minimale de 0,90 m avec un pourcentage de pente inférieur à 5 %.

REGLEMENT DE DECORATION

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

Les produits exposés ne sont pas limités en hauteur (sauf par la hauteur du bâtiment) dans la mesure où toute enseigne ou signalétique fixée sur ce matériel répond au règlement de décoration.

Si vous souhaitez présenter une machine en fonctionnement, vous devez impérativement compléter le formulaire « machine ou appareil en fonctionnement » sur la plateforme technique pour autorisation.

Tout dommage causé par l'exposant restera à sa charge. À ce titre, l'exposant devra souscrire une assurance dommage.

POSTES D'INCENDIE RIA (ROBINET D'INCENDIE ARME)

Les RIA devront toujours rester accessibles aux services de sécurité.

Un passage de 1m autour du RIA doit être laissé libre de tout matériel, assurant également son accès jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou de tissus pour masquer l'appareil est absolument interdit.

4.PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

ELECTRICITE

Nous vous rappelons que si vous avez commandé un stand Premium ou Zéro Déchet vous avez un Branchement électrique de 2.2 kW compris dans le coût du stand.

Si vous avez un stand nu ou si vous avez besoin d'une puissance supérieure à 2.2 kW, commandez-le via la plateforme technique.

À noter : La barre de LED est branchée sur votre branchement électrique.

Merci de nous indiquer explicitement, à l'aide du croquis situé sur la plateforme, l'emplacement souhaité de votre compteur sur votre stand. En cas de non-précision sur le plan, le branchement électrique sera par défaut mis dans votre réserve. Si vous n'avez pas de réserve, il sera positionné par défaut par l'organisateur.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en

cas de non-précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.

A titre informatif:

• Cafetière: 0,8 à 4 kW (moyenne 1,5 kW)

Bouilloire: 0,3 à 1,7 kWRéfrigérateur: 0,2 kW

• Ordinateur: 0,1 kW

• Aspirateur: 1,5 kW en moyenne

• Barre de LED: 0,3 KW

BESOIN D'UNE INSTALLATION SPECIFIQUE TYPE COURBE D OU 300 MA

Si vous exposez du matériel en fonctionnement sur votre stand, nécessitant un besoin spécifique électrique type Courbe D ou 300 mA pour fonctionner : ce type de demande nécessite une installation particulière dans un Établissement recevant du Public.

Merci de faire la demande par l'intermédiaire du formulaire de la plateforme technique.

5.SECURITE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale des halls dans les meilleures conditions, mais ils'agit d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage à partir du lundi 08 juin à 8h00 jusqu'au mercredi 10 décembre à 17H30. Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et de démontage.

Il est fortement conseillé de :

- Ne pas laisser le stand sans surveillance durant la journée
- Recouvrir les produits exposés le soir
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture
- Ne rien stocker dans des sacs poubelles, pour éviter le ramassage par un agent de nettoyage d'un sac contenant des objets d'importance.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux vols ou pertes qui pourraient être occasionnés.

Si vous souhaitez passer commande pour une surveillance individuelle de votre stand, vous pouvez demander un devis via la boutique en ligne, située dans votre dossier technique, dans votre espace exposant.

6.REGLES DIVERSES

ANIMATIONS SONORES

La puissance rayonnée par les éléments d'animation (sonorisation, vidéo) ne devra en aucun cas dépasser les 80 dB (A) - valeur mesurée dans une zone de 3 m autour du stand, et ce sans aucune exception, même de courte durée.

PROSPECTUS / FLYERS

La distribution de tracts, prospectus, etc... est strictement interdite en dehors des stands, y compris aux abords des halls (ex : galerie d'accueil, parking).

BALLON PUBLICITAIRE

Une demande spécifique devra être faite auprès de l'organisateur. Les bouteilles d'hélium ne pourront en aucun cas être stockées sur le stand pendant le montage et pendant la manifestation.

7.NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des stands, des allées et des zones communes en dehors des heures d'ouvertures du salon, tous les jours.

Le jour de l'ouverture du salon, nous assurerons l'enlèvement du polyane et l'aspiration des moquettes.

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

8.NOS PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS

PRESTATAIRES EXTERNES

| Prestataire | Société | Contact |
|--|-----------|--|
| Manutentionnaire | Gondrand | Stephane ALLAITON stephane.allaiton@gondrand.fr +33 (0)1.48.63.32.77 |
| Gardiennage | GL Events | Amandine DELAMARRE amandine.delamarre@gl-events.com |
| Prestations complémentaires (mobilier, audio, électricité) | GL Events | Via votre espace exposant en ligne, dans la boutique |

MANUTENTIONNAIRE

Notre prestataire partenaire : GONDRAND Logistique **Contact :** stephane.allaiton@gondrand.fr - 01.48.63.32.77

Ils assureront : - l'enlèvement de votre marchandise ou machine à l'adresse de votre choix

- L'acheminement au Parc des Expositions
- Le déchargement sur votre stand
- Stockage des emballages vides
- Rechargement et réexpédition

Vous assurez votre propre transport de marchandises : Vous devez être présent sur le stand à l'arrivée desmarchandises afin d'en prendre livraison.

Pour information, les colis expédiés par La Poste ne sont pas livrés à Marseille Chanot. La Poste dépose un avis de passage. Il faut ensuite que le destinataire se déplace au bureau de poste le plus proche (St Giniez ou Bonneveine) en fonction de la taille du ou des colis.

Adresse de livraison:

SALON CFIC

Parc des Expositions- Marseille Chanot - Palais de l'Europe

Rond-point du Prado 13008 Marseille

N° de stand + N° de Portable de la personne présente sur le stand

L'organisation ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part. L'organisation et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du

PLAN D'ACCES LIVRAISON

déménage